



Formes d'exploitation et leur incidence sur la pression parasitaire

Micro et petites exploitations

Exploitations de taille moyenne / activité accessoire

Grandes exploitations / activité principale

Caractéristiques typiques d'exploitation

<ul style="list-style-type: none"> • Pas de surface agricole utile • Pas de culture fourragère propre • Peu de surface de pâturage en m² (généralement pâturage permanent sans coupe utilitaire) • Généralement pas d'estivage • Souvent à l'extérieur toute l'année • Étable sans courette de sortie en dur (sans espace vert) • Pas d'autre espèce animale dans l'exploitation • Achat, prêt ou prise en pension alternée d'animaux individuels 	<ul style="list-style-type: none"> • Généralement une surface agricole utile • Généralement des cultures fourragères (pures) • Différentes prairies et pâturages • Avec ou sans estivage • Parfois mise en crèche en hiver • Étables avec ou sans courette de sortie en dur • Parfois d'autres espèces animales dans l'exploitation • Achat de reproducteurs et/ou prêt et échange de mâles 	<ul style="list-style-type: none"> • Surface agricole utile • Cultures fourragères, souvent grandes cultures en sus • Présence de prairies et de pâturages en nombre suffisant • Souvent avec estivage • Mise en crèche fréquente en hiver • Une ou plusieurs étables, souvent courette de sortie en dur • Souvent autres espèces animales dans l'exploitation • Achat de reproducteurs, prêt et échange de mâles
--	---	---

Facteurs de risque pour une pression parasitaire élevée

<ul style="list-style-type: none"> • Surface de pâturage totale insuffisante pour le nombre d'animaux • Pâturage permanent • Absence d'utilisation intermédiaire des surfaces (coupe utilitaire ou pâturage mixte ou alterné avec d'autres espèces animales) 	<ul style="list-style-type: none"> • Parcellisation défavorable de la surface totale de pâturage → pas de rotation dans les délais impartis <ul style="list-style-type: none"> ▪ pâturage trop prolongée (plus de 10 jours) ▪ pâturage trop fréquente (pause inférieure à 10 semaines) ▪ surface trop réduite par rapport au nombre d'animaux et par période de pâturage (brouillage bas) ▪ surfaces sans utilisation intermédiaire en raison de la pente, de la nature du sol, de la végétation, des conditions météorologiques, ...
<ul style="list-style-type: none"> • Résistances existantes • Absence de surveillance programmée (analyses coproscopiques, symptômes d'infestation parasitaire, données de productivité) <ul style="list-style-type: none"> ▪ mauvaise utilisation des vermifuges ou vermifugation «à l'aveugle» sans connaître le degré de verminose, traitements de troupeaux entiers, sous-dosage, utilisation de vermifuges inefficaces ▪ absence de vérification de l'efficacité ▪ trafic des animaux!!! Intégration de nouveaux animaux dans le troupeau sans connaissance de la situation de résistance dans l'exploitation d'origine, sans quarantaine, sans examen coproscopique 	

Mesures pour contenir la pression parasitaire

- Courette de sortie en dur
 - En hiver, garde en stabulation avec affouragement d'hiver
 - Nettoyage de la courette et des pâturages permanents, comme dans les parcs et jardins zoologiques (ramassage des excréments)
 - Si possible, utiliser les offres de pâturage unique de petites surfaces supplémentaires
 - Si possible bétonner la courette ou la maintenir sans végétation
 - Gestion des pâtures avec:
 - pâturage rationné ou pâturage tournant au lieu de pâturage permanent
 - changement de pâturage après 10 jours au plus tard
 - période entre deux pâtures d'au moins 10 semaines
 - utilisation intermédiaire: fauche avec évacuation du produit de la fauche (foin, ensilage)
 - pâture mixte: pacage des surfaces infestées par des chevaux ou des bovins
 - pâture de surfaces «propres» (pause de pâture d'un an ou plus ou pâturages fraîchement ensemencés)
 - Répartir les pâturages de manière ciblée
 - parcelles avec faible pression parasitaire: animaux juvéniles, remontes, animaux en fin de gestation et début de lactation
 - parcelles à forte pression parasitaire: adultes sains, animaux en début de gestation, béliers en dehors de la saison de lutte
 - pâturer le plus brièvement possible les surfaces à risque (broutage haut).
-
- **Abréger autant que possible la période de pâture** / prolonger la garde en stabulation d'hiver
 - en automne, mise en crèche précoce: faucher les dernières repousses ou utiliser comme pâture mixte ou alternée
 - sortie tardive au printemps: faucher d'abord les premières pousses des surfaces et commencer ensuite à faire pâturer
 - **Alpage / estivage** pour décharger les pâturages de l'exploitation de plaine
 - **Surveillance parasitaire intensive** du troupeau
 - en fonction de la taille du troupeau, échantillons coproscopiques individuels ou collectifs de «groupes de surveillance» définis, toutes les 6 à 8 semaines sur une année
 - pour les échantillons coproscopiques collectifs, tenir compte de la répartition des groupes (âge, productivité, état de santé)
 - ⇒ vermifugation **exclusivement ciblée** sur la base d'examens coproscopiques (traitements sélectifs d'animaux individuels, si nécessaire: traitement ciblé de groupes selon l'indication, pas de traitement de troupeau, prévoir un «refuge», soit dans l'animal, soit au pâturage)
 - effectuer des contrôles d'efficacité
 - évaluer et établir d'autres critères de contrôle (FAMACHA, évolution du poids des animaux juvéniles, production laitière des animaux laitiers)
 - Lors de l'achat d'animaux, mettre en place une quarantaine avec contrôle parasitaire
 - Renforcer la résistance des animaux:
 - alimentation adaptée à l'espèce animale et à la productivité, notamment apport constant de minéraux correspondant aux besoins
 - stratégies complémentaires en tant que mesure d'accompagnement (cf. fiche *Mesures d'accompagnement dans la gestion des parasites*)
 - Tenir compte de la résistance aux parasites comme objectif d'élevage:
 - sélectionner des animaux d'élevage qui excrètent peu d'œufs de parasites et éliminer ceux dont la charge parasitaire est constamment élevée
 - acheter/emprunter des mâles issus de projets d'élevage qui produisent des boucs/béliers à faible excrétion
 - exclure de l'élevage les animaux qui présentent des diarrhées et/ou des anémies répétées en dépit d'une faible pression parasitaire